



## COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 18 mai 2021, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Raymond ABRIAL, le 25 mai 2021 à 18h30, sous la présidence de Mme Dominique COUGNAUD, Maire.



### Compte rendu de la séance du 25 mai 2021



**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mmes MM. COLLOT Adrien, DIOT Stéphanie, Adjoints.  
Mmes MM. HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNE Isabelle, LEROY Jean-Luc, MONTAGNE Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusés :** Mme BOURDIN Danielle (pouvoir à LEROY Jean-Luc), Mme TERRAL Patricia (sans pouvoir), FOURNES Véronique (pouvoir à COUGNAUD Dominique), Mme LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane), Mr BEILLARD Adrien (sans pouvoir), Mr BARTOLO Thibaut (pouvoir à POIREL Stéphane), Mme ALBERT Christine (sans pouvoir).

**Secrétaire de séance :** Mr COLLOT Adrien conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.



Le compte-rendu de la séance du lundi 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informe le Conseil que suite à l'absence de Mme BOURDIN Danielle, 2 points ne seront pas traités à cette séance :

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (CFU).
- Avis sur la dissolution du SIVU du canton de DOURGNE et transfert de la compétence à la Communauté de Communes Sor Agout.

Ils seront représentés au Conseil municipal du lundi 28 juin 2021.



#### 1. Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Madame le Maire propose au Conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le secrétariat de la Mairie soit ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, ce choix a été proposé en réunion de travail.

La modification des horaires est justifiée par le projet de la mise en place d'une Maison France Services au sein de la Mairie et l'obligation d'avoir un accueil de minimum 24H/semaine.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents :

- *la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.*

#### 2. ONF : Programmation travaux forêt communale 2021.

Madame le Maire présente les 2 programmes des travaux 2021 pour la forêt communale de DOURGNE :

**FORÊT COMMUNALE DE DOURGNE – PARCELLE 4.1**  
**PROJET DE REBOISEMENT TYPE « FONDS CARBONE »**  
**DEGAGEMENT DE PLANTATION**

Travaux à réaliser	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Dégagement manuel de plantation sur la ligne	8.14	hectares	800.00 €	6 512.00 €
			<b>TOTAL HT</b>	<b>6 512.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ *de valider les travaux de la parcelle 4.1 dans le cadre du projet de reboisement type « Fonds Carbone » ;*
- ▶ *de mandater Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération.*

**FORÊT COMMUNALE DE DOURGNE – PARCELLE 17.1**  
**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT**  
**DEGAGEMENT MANUEL DES RÉGÉNÉRATIONS NATURELLES**

Travaux à réaliser	Quantité	Unité	Prix total HT estimé
Dégagement manuel des régénérations naturelles	6.06	hectares	5710.00 €
		<b>TOTAL HT estimé</b>	<b>5710.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 11 voix « pour » et 1 « abstention » :

- ▶ *de valider les travaux de la parcelle 17.1 dans le cadre du programme d'aménagement de la forêt;*
- ▶ *de mandater Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette délibération.*

### **3. Signature convention de partenariat et de moyens avec le CCAS de PUYLAURENS concernant : le soutien aux aidants familiaux.**

Madame le Maire informe l'assemblée :

*« La Communauté de Communes Sor-Agout participe depuis 2011 à une démarche visant à développer des actions de soutien aux aidants familiaux de son territoire, dans le cadre d'un programme piloté par la MSA jusqu'au 31 Décembre 2013.*

*Les différents partenaires ont souhaité que l'action perdure et se sont mobilisés à cet effet le 6 octobre 2016 en signant une charte de partenariat et d'engagements pour le soutien aux aidants familiaux sur le territoire de la Communauté de communes Sor-Agout.*

*En 2017, afin de pérenniser les actions en direction des aidants, il a été décidé que le CCAS de Puylaurens, dans l'attente de la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales), soit l'interlocuteur financier entre les communes et les CCAS du territoire intercommunal.*

*En 2021, le CCAS de Puylaurens a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur des aidants en maintenant sa position de porteur financier. Depuis janvier 2021, l'animation du collectif est confiée à Mme AUSSENAC Marine, Chargée de projet en faveur des aidants familiaux, dans l'attente d'un éventuel opérateur technique et social sur la Communauté de Communes Sor-Agout.*

*Dans le cadre de ses missions, le CCAS aura en charge la préparation et le suivi budgétaire des actions menées par le collectif pour le soutien des aidants familiaux.*

*Pour cela, une participation calculée au prorata du nombre d'habitant sera appelée annuellement, auprès des communes. Cette participation est fixée à 0.20 euros par habitant sur la base d'une population intercommunale de 23 486 hab. au 1<sup>er</sup> janvier 2021. »*

Vu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ▶ *de valider le projet de convention annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *de valider la participation financière de la commune à hauteur de 271€80 ;*
- ▶ *de mandater Madame le Maire à signer l'ensemble des documents utiles au bon aboutissement du projet.*

### **4. Cimetière : durée et tarif des concessions et validation du règlement.**

Suite à la réunion de travail effectuée précédemment, Madame le Maire propose de modifier le tarif et la durée des concessions qui sont actuellement à perpétuité et valider le nouveau règlement annexé à la délibération.

Il est proposé le tarif suivant pour 30 ans :

- concession simple (3m de long/1.20m de large)= 230€
- concession double (3m de long/2.40m de large)= 460€
- concession (1m/1m) destinée à recevoir des urnes funéraires en pleine terre= 150€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ *de fixer la durée des concessions à 30 ans ;*
- ▶ *de valider les nouveaux tarifs présentés ci-dessus ;*
- ▶ *de valider le nouveau règlement du cimetière annexé à la présente délibération.*

## **5. Subventions aux associations pour l'année 2021.**

Monsieur Adrien COLLOT Adjoint en charge des associations, présente au Conseil les demandes de subventions aux associations pour l'année 2021 :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Subvention allouée</b>
Les Rivières du Taurou	700€ (sous réserve que le feu d'artifice soit maintenu)
MJC	300€
US AUTAN	1600€
Les Caminaïres	100€
CASTRES MASSAGUEL Volley Ball	330€
<b>TOTAL</b>	<b>3 030€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- ▶ *de valider le tableau des subventions aux associations pour 2021.*

## **6. Suppression des Régies de recettes : photocopies, fêtes et manifestations et droits de place.**

Madame le Maire informe le Conseil :

*« Dans le cadre des nouvelles modalités de gestion des espèces dans les régies des collectivités locales, qu'elles soient de recette ou d'avance, depuis le 30 avril 2021 les régisseurs doivent déposer ou retirer les espèces auprès de la banque postale »*

En ce qui nous concerne, le dépôt des espèces devrait se faire au niveau de la banque postale de PUYLAURENS.

Devant la complexité de ces nouvelles modalités, Madame le Maire propose de supprimer les régies de recettes suivantes :

- photocopies
- fêtes et manifestations
- droits de place

Dorénavant la mise en paiement sera réalisée par titre individuel (ASAP).

Vu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ▶ *d'approuver la suppression des régies de recettes suivantes : photocopies, fêtes et manifestations et droits de place.*

## **7. Projet requalification de la route forestière des crêtes en piste d'intérêt DFCI (Défense contre l'Incendie) : signature convention de délégation de mission maîtrise d'ouvrage et convention temporaire liée à une servitude.**

Monsieur Jean-Luc LEROY informe l'assemblée que pour mener à bien le projet (en lien avec l'ONF) de requalification des crêtes en piste d'intérêt DFCI et la mise en place d'une citerne pour lutter contre les incendies, nous devons valider les points suivants :

- Donner mandat à la commune de Saint Amancet dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée (articles L2422-5 à 2422-11 du Code de la Commande Publique) concernant le projet de requalification de la route des Crêtes en piste d'intérêt DFCI, qui fera l'objet d'une convention entre les deux parties ;
- S'engager à participer au cofinancement du budget prévisionnel, par anticipation du versement de la subvention publique, à hauteur de 28,59 % (proportionnellement au linéaire communal concerné), soit 15 294,96€ HT (reste à charge à la commune après déduction de la subvention 3 200€ HT), en complément des communes de Sorèze (48,52% soit 25 957,03€ HT), Saint Amancet (15,45% soit 8 265,37€ HT) et Arfons (7,42% soit 3 969,52€ HT); ces mêmes taux s'appliqueront aux travaux d'entretien qui seront nécessaires à la fonctionnalité des équipements mis en place ;
- S'engager à verser au maître d'ouvrage délégué le montant de la TVA à hauteur de 20% sur les montants mentionnés ci-dessus ;
- Autoriser la mise en place d'une plateforme de réception de 150 m<sup>2</sup> et d'une citerne DFCI de 30 m<sup>3</sup> sur la parcelle cadastrale 0686 – section OB – feuille 3 qui feront l'objet de la signature d'une convention de servitudes à titre gracieux.

Vu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ▶ *de valider le projet de requalification de la route forestière des crêtes en piste d'intérêt DFCI ;*
- ▶ *d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de mission maîtrise d'ouvrage et la convention temporaire liée à une servitude annexées à la présente délibération ;*
- ▶ *d'inscrire au budget la somme correspondante à ce projet.*

## **8. Questions diverses.**

Demande d'emplacement sur le marché hebdomadaire : Une société qui élabore différents plats cuisinés (paella, couscous, choucroute, etc.), souhaite s'installer sur le marché un jeudi sur 2. Le Conseil municipal valide cette demande, il faudra convenir d'une alternance avec le Fromager qui s'installe lui aussi un jeudi sur 2. Si cette proposition convient nous informerons l'ARCOM et les commerçants du marché de la mise en place de cette nouvelle société.

Courrier réponse à M. DRYE : Suite au courrier de cet administré sur la décision d'implantation des jardinières de couleurs vives devant les arcades (avenue du Maquis), Madame le Maire donne lecture de la réponse qui lui a été adressée : il est expliqué que, suite aux travaux de 2020, le décaissement sous les arcades a créé des dénivelés et la mise en place des jardinières permet d'empêcher les piétons de traverser par les arches et tomber accidentellement. La commission extra-municipale qui a été créée en 2020 avec les habitants qui ont souhaité s'investir dans la gestion de l'embellissement de la commune, a participé à ce choix.

Courrier du Département : Le Département nous a transmis un courrier nous informant que M. PASSEBOSC Bernard souhaitait acquérir les parcelles 104 et 106 section B propriété du Département et situées sur les communes de MASSAGUEL et DOURGNE. Il nous informe que ces parcelles constituent une partie de l'ancienne Voie Ferrée d'Intérêt Local (VFIL) reliant CASTRES à MAZAMET. Il nous propose de conserver dans le patrimoine de la collectivité cette ancienne FVIL, pour un futur projet de liaison douce entre l'église de MASSAGUEL, l'abbaye d'En Calcat et le village de DOURGNE, afin de développer la mobilité active du territoire et en complément de l'offre actuelle de randonnées (sentiers "La Capelette" et "Dans les Pas de Dom Robert"). Le Conseil municipal souhaite mener à bien ce projet de mobilité douce sur notre territoire : un courrier sera adressé au Département pour l'informer de notre position.

Fête de St Stapin : Une réunion avec les élus et les associations a eu lieu le vendredi 21 mai 2021 concernant la fête votive 2021. Dans le cadre des contraintes du protocole sanitaire actuel, plusieurs propositions sont étudiées. Une seconde réunion est prévue le vendredi 28 mai 2021 à 19H15 à la Mairie pour valider les différentes propositions et permettre la mise en place de cet événement.

Demande de Madame Claudie BONNET et M. Michel BENOIT : Ils proposent de rencontrer le Conseil municipal, le rendez-vous est fixé au 31 mai 2021 à 19h00 à la Mairie.

Liste Montagne noire au cœur du Tarn : Les candidats proposent de rencontrer le Conseil municipal, le rendez-vous est fixé au 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19h15 à la Mairie.

Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021 : Un planning de permanence est mis en place pour la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021.

Demande d'entretien du GR653 : Nous avons reçu une demande de l'abbaye d'En Calcat concernant l'état de dégradation du chemin qui conduit à la ferme d'En Jaurès depuis la route de SOUAL dénommé GR653. Mme Gisèle HERNANDEZ doit se renseigner auprès de l'association "Les Caminaïres" pour connaître la réglementation sur l'entretien d'un sentier de Grande Randonnée (GR).

---

Madame le Maire remercie l'assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 20h20.